



## Procès-verbal du Conseil Municipal

**Séance du 5 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, M. VIAUD Christophe.

**Etaient présents :** M. VIAUD Christophe – Mme VERGNAUD Catherine - Mme METAYER Catherine - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie – M. CARPENTIER Régis - M. DEMEESTER Guillaume - M. FROMENTEAU Michel - M. MOISY Patrick - M. LEDEVIN Mikael - Mme BELLO Valérie

**Etaient absents excusés :** M. BLANCHARD Olivier - M. GIRAULT Pierrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme DECHATRE Sylvie

**Etaient absents :**

**A été nommé secrétaire :** M. CARPENTIER Régis

<b><u>Date de convocation :</u></b> 28/02/2025	<b><u>Nombre des membres :</u></b> - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 11
---	---

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05/02/2025 :**

Il n'y aucune remarque sur ce document, qui est validé.

### **Points à ajouter :**

- Redevance d'occupation du domaine public 2025
- Syndicat Energie Vienne : proposition de conventions de financement pour le projet école
- CCVG : déploiement outil de suivi des consommations

**Prochaine réunion du conseil municipal :** le mercredi 5 mars 2025 – 20h30

## **1 - Finances**

### **Point sur la trésorerie**

L'information est donnée en séance.

### **Courrier du Conseil Départemental de la Vienne**

M. Le Maire a été destinataire d'un courrier en date du 14/02/2025 dont il veut faire part au conseil. Le Président du CD86 souhaite alerter sur le fait que le Département subit de fortes baisses de recettes qui vont inévitablement impacter les collectivités, notamment en ce qui concerne l'investissement pour les territoires : les engagements du CD86 seront ajustés aux moyens et à leur capacité d'emprunt, les projets seront donc échelonnés.

En ce sens, les heures vagabondes seront annulées pour 2025 et les subventions Activ' seront réduites de 10%. Pour ce qui est de la commune de Verrières, M. Le Maire rappelle que le montant annuel de l'Activ' est de 17300 € - 10% = 15570 €.

### **Redevance d'occupation du domaine public 2025**

L'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100% sur votre commune). Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2025, le coefficient index ingénierie est de 1,5770. La population totale retenue pour Verrières en 2025 est de 953 habitants.

Le montant de la redevance pour votre commune s'élève donc à 241 €.



# Mairie de VERRIERES

Afin de pouvoir vous verser cette redevance SRD demande à la commune de Verrières de bien vouloir lui adresser une délibération du Conseil Municipal faisant état de cette redevance pour 2025 ainsi que le titre exécutoire à : SRD SAEML - 78 avenue Jacques Cœur - 86068 POITIERS Cedex 09

## Délibération 20250305MC01

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de SRD pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de 2025, pour un montant de 241.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à émettre le titre

## Syndicat Energies Vienne : proposition de convention de financement pour le projet école

Monsieur le Maire a été destinataire de plusieurs conventions dans le cadre du projet école et explique que tout le projet n'était pas éligible aux aides du SEV :

- Convention de projet de rénovation globale et amélioration énergétique du patrimoine bâti public pour l'école maternelle de Verrières :
  - o Coût du projet éligible à l'aide retenu par le SEV : 448 893 € HT
  - o Montant de l'aide à l'investissement du SEV : 112 223 euros HT
  - o Montant de l'avance remboursable du SEV (le cas échéant) : 327 404 euros HT, sur 25 ans, à compter du 31/08/2028 et avec des annuités de 13 096.16 euros.
- Convention de projet de rénovation globale et amélioration énergétique du patrimoine bâti public pour l'école élémentaire de Verrières :
  - o Coût du projet éligible à l'aide retenu par le SEV : 487 562 € HT
  - o Montant de l'aide à l'investissement du SEV : 212 891 euros HT
  - o Montant de l'avance remboursable du SEV (le cas échéant) : 130 671 euros HT, sur 25 ans, à compter du 31/08/2028 et avec des annuités de 5 226.84 euros.

Rappel du plan de financement :

DEPENSES		RECETTES			
Travaux de rénovation énergétique du Groupe scolaire Jules Berry	Montant en euros HT	Financiers / aide	Taux d'aide / total de dépenses	Montant en euros	Commentaire
Travaux	928 883,55 €	SOREGIES- Aide scénario ambitieux	22,89%	234 114,00 €	Suite réception des conventions
MCE	93 692,00 €	ETAT - Fond Vert	16,62%	170 000,00 €	Arrêté du 13/08/2024 : 14,53% de 1 169 613 € HT
Autres dépenses	9 613,45 €	ETAT - DETR/DSIL	14,67%	150 000,00 €	Arrêté du 17/06/2024 : 26,87% de 558 200 € HT - DEIR tranche 1 (2024)
		CCMG Fond de concours (investissement) : 20 000 € sur 4 ans (de 2023 à 2026)	1,96%	20 000,00 €	Dossier transmis à la CCMG
		<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>56,14%</b>	<b>574 114,00 €</b>	XXXX
		SOREGIES- Avance remboursable / prêt + auto-financement	44,38%	458 075,00 €	Suite réception des conventions
<b>TOTAL</b>	<b>1 032 189,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 032 189,00 €</b>	XXXX

Il manque dans ce plan de financement les 150 000 € provenant de l'ETAT – DETR/DSIL car, à ce jour, nous n'avons pas reçu de confirmation concernant le versement de cette subvention. Si cette dernière subvention est versée, le montant total des subventions sera porté à 724 114 € pour ce projet.

Ces montants peuvent donc être inscrits au budget prévisionnel 2025 de façon certaine.

## Délibération 20250305MC02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux conventions avec le Syndicat Energies Vienne relatives aux financements du projet école pour les volets maternelle et élémentaire (cf. P.J).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer les 2 conventions



## 2 – Travaux

### Point éclairage public

M. Le Maire commence par remercier M. FROMENTEAU qui a assisté à la réunion, dans le cadre du transfert de compétence, du 13/02/2025 avec les agents du Syndicat Energies Vienne. La commune de Verrières a été « repêchée » pour ce qui est du renouvellement des lampes : sur les 313 points lumineux de la commune, 68 sont déjà en mode LED et les 245 autres y passeront sur le dernier trimestre 2025.

M. CARPENTIER demande s'il sera possible de mettre en place de l'éclairage en soirée, notamment aux abords de la mairie.

M. Le Maire répond qu'une réunion va être organisée pour caler les zones à éclairer tardivement, comme les restaurants. Le choix du matériel a été réalisé par M. FROMENTEAU au vu d'une gamme réduite sélectionnée par le SEV.

M. DEMEESTER s'interroge sur l'aspect esthétique : des mâts de couleur bordeaux avec des têtes noires, cela ne va-t-il pas choquer ?

M. Le Maire explique que plusieurs modèles sont proposés par le SEV selon les zones : éclairage routier, centre bourg, ... Il est proposé d'organiser une commission afin de finaliser le choix du matériel qui sera installé.

Il est précisé que cette dépense sera dorénavant portée en section de fonctionnement à hauteur de 19 € / an et / mâts (313). Par ailleurs, en cas de remplacement de matériel, le coût sera porté à 50% par le SEV et à 50% par la commune sur 15 ans. Enfin, les consommations d'énergie devraient diminuer et l'éclairage, être de meilleur qualité.

### Développement numérique de Bouygues

M. Le Maire souhaite informer le conseil qu'il a été destinataire d'un courrier en date du 03/02/2025 de l'opérateur Bouygues. Ce dernier informe la collectivité que le réseau va être densifié avec l'ajout de nouvelles antennes relais multimédia sur la commune. Le souhait de Bouygues est d'installer un mât de très haut débit mobiles pour les citoyens.

Le conseil valide le fait qu'une réunion soit organisée avec Bouygues et que ces derniers réalisent une étude de faisabilité pour ce projet. Cette étude précisera la zone d'installation (qui devra être proche d'un raccordement électrique, a minima) ainsi que la hauteur du mât. Si ce projet voit le jour, il s'agira d'un bail de 12 ans avec des redevances annuelles allant de 3000 à 5000 euros.

### Projet d'installation d'une laverie automatique

M. Le Maire souhaite informer le conseil du projet laverie qui sera situé à côté des toilettes publiques (proches de la pharmacie) avec la mise en place d'un contrat d'exploitation. Ce dispositif aura une emprise au sol d'environ 7 m2 et sera composé de 3 appareils : 1 lave-linge de 18kg, 1 lave-linge de 24 kg et 1 sèche-linge. La commune recevra une recette de 150 € / mois correspondant au nettoyage du filtre du sèche-linge par les agents municipaux. Restera à la charge de la commune le dédoublement du branchement eau pour lequel nous sommes en attente du devis d'Eau de Vienne. Il s'agira d'un contrat de 18 mois, reconductible tacitement avec un préavis de 6 mois.

M. CARPENTIER exprime une inquiétude quant à l'aspect esthétique de ce dispositif sur le moyen-long terme.

### Retour sur la visite du directeur de l'ARS (proposition de répondre à un appel à projet)

M. Le Maire souhaite informer le conseil que le 21 février 2025 le Directeur de l'ARS, le docteur Benjamin DAVILLER, est venu visiter l'EHPAD et rencontrer les professionnels de santé. Sa visite s'est déroulée de 10h00 à 17h30 : il a d'abord été reçu en mairie, puis est allé rencontrer le cuisinier. A l'EHPAD, une visite a été organisée ainsi que la signature du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). Le Directeur de l'ARS a pu constater que l'établissement était bien entretenu et qu'il avait un bon retour sur la gestion financière de ce dernier. Il nous encourage à répondre à un appel à projet pour une éventuelle extension de l'établissement à long terme. En effet, dans 10 à 15 ans, il y aura une augmentation des seniors et pas suffisamment de place en établissement. Un travail va être réalisé sur la mise en place d'aide à domicile adossée à un établissement. Pour le Directeur de l'ARS, un EHPAD doit contenir entre 60 et 80 places pour avoir un équilibre financier. Cet appel à projet pour 15 places supplémentaires permettrait de pérenniser l'établissement. Il est à noter que les membres du CCAS y sont favorables. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> prêt de l'EHPAD se terminera en 2029 et le 2<sup>nd</sup> en 2035.

Pour ce qui est du pôle de santé de Verrières, il a été question d'une CPTS. Il s'agit d'une communauté professionnelle territoriale de santé regroupant des professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. Cette communauté permettrait de mettre en place des systèmes d'urgence afin de désengorger le CHU.



## **3 – Vie quotidienne**

### **AT86 : proposition de diagnostic gratuit pour les cybers attaques**

L'agence des territoires de la Vienne propose à l'ensemble des collectivités adhérentes de réaliser, gratuitement, un diagnostic en termes de cyber attaques. Cela comprend :

- Diagnostics de sécurité de votre système d'information pour identifier les vulnérabilités,
- Sécurisation de la messagerie Zimbra,
- Mise en place de solutions de pare-feu,
- Proposition d'un coffre-fort de mots de passe sécurisé,
- Déploiement d'un outil de gestion de parc informatique qui permet de mettre à jour les postes à distance,
- Tests de phishing suivis de campagnes de sensibilisation pour former les agents aux bonnes pratiques,
- Ateliers cyber sur vos territoires en partenariat avec l'AMF86 et la Gendarmerie Nationale.

Pour rappel, pour l'école, le boîtier de filtrage des accès internet, validé par le rectorat de l'académie Poitiers, afin de renforcer la protection des élèves et du personnel à déjà été mis en place.

L'équipe municipale est favorable à la mise en place de ce diagnostic gratuit.

### **Nouveaux tarifs Sacem**

Suite à l'envoi d'une proposition de la Sacem, M. Le Maire souhaite en échanger avec le conseil. Un nouvel accord entre l'AMF et la Sacem a été signé. De nouveaux forfaits, plus économiques et plus complets, ont été créés. Il n'y aura plus qu'un seul forfait annuel tout compris avec un tarif négocié par l'AMF (-25%). Pour pouvoir bénéficier ce nouveau tarif, il est nécessaire de compléter un formulaire en indiquant le nombre d'événements organisés dans l'année et de le renvoyer avant le 15/05/2025.

Ce forfait concerne les événements dont le budget de dépense ne dépasse pas les 5000 euros et dont le prix d'entrée n'excède pas 20 euros, ou 40 euros s'il y a un repas.

Il est, par ailleurs, nécessaire d'indiquer, si des équipements municipaux sont ou non sonorisés. Et dans l'affirmative, indiquer le nombre.

De même, il est demandé d'indiquer si la commune prend en charge les diffusions musicales des écoles, crèches et/ou centres de loisirs.

Pour les communes de 501 à 5000 habitants, le tarif annuel est de :

- 205.21 euros TTC pour 3 événements
- 348.87 euros TTC pour 6 événements
- 40.70 euros TTC par événement supplémentaire

Il est à noter que pour les fêtes nationale, locales, à caractère social ou pour la Fête de la musique, ces forfaits peuvent s'appliquer à une association, à la condition qu'une délibération soit intervenue pour en déléguer l'organisation.

M. Le Maire décide qu'il doit y être regardé plus précisément avant de revenir vers le conseil.

### **CCVG : déploiement outil de suivi des consommations**

Suite aux audits énergétiques réalisés par la Syndicat Energies Vienne sur le territoire, il a été décidé de déployer un outil numérique de suivi des consommations d'énergies au sein de la CCVG. Dans le cadre des chantiers de rénovation énergétique, le syndicat souhaite que les compteurs de fourniture de fluides (gaz, électricité, fioul et eau) des bâtiments rénovés soient intégrés dans cet outil numérique.

Par délibération du bureau communautaire en date du 16/05/2024, les élus de la CCVG ont souhaité que le coût de fonctionnement soit refacturé annuellement aux communes, au prorata du nombre de compteurs.

Une convention a donc été établie et il est demandé au conseil municipal de délibérer.

M. Le Maire précise que ce projet est porté par le SEV et que cela est en lien avec les subventions qui sont versées ainsi que les objectifs à atteindre en termes d'économie d'énergie. Les points qui sont ciblés sont la mairie et l'école pour un coût de 14.40 € / an / point.

M. CARPENTIER expose le fait qu'il sera intéressant de faire une comparaison sur plusieurs années une fois que cet outils sera mis en place (réduction des coûts).

### **Délibération 20250305MC03**

*Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec la CCVG relative au remboursement des frais engagés par la CCVG dans le cadre du coût de fonctionnement de l'outil de suivi des consommations « DELTA-CONSO Expert ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

*A l'unanimité*

*Autorise M. Le Maire à signer la convention*



## Information sur le diagnostic du SCOT

Dans le cadre du dernier SCOT, Verrières était dans la catégorie « pôle de proximité ». Suite au nouveau SCOT, nous sommes devenus « commune rurale ». Une conférence des Maires va être organisée le 20/03/2025, en présence du sous-préfet, avec les personnes qui ont réalisé cet audit. M. Le Maire souhaite remercier l'agent en charge de l'urbanisme qui a réalisé un travail important afin de mettre en exergue tous les atouts de Verrières : transports, mobilité, stations, bornes de rechargement, EHPAD, vétérinaires, artisans, commerçants, entreprises, ZAC, proches d'axes routiers importants, groupe scolaire composé de 7 classes (dont une ULIS), le pôle périscolaire, la médiathèque, les associations, le notaire, la mairie, le DR, la poste, les exploitations agricoles, le tourisme, ... L'actuel rapport est très négatif de la part du bureau d'étude et cette prestation est coûteuse pour les collectivités.

## Participation citoyenne

M. Le Maire informe le conseil qu'une réunion va être organisée avec la gendarmerie le 09/04/2025 à 20h00 en salle JAL. L'objectif de cette réunion est de clarifier le fonctionnement de ce dispositif et d'avoir plus de référents. Cette réunion sera ouverte à tous et l'information sera diffusée sur le site internet et le Facebook de la commune, au niveau du panneau extérieur et par voie de presse. Un mail sera également adressé à tous les bénévoles actuels.

## Enquête CCVG application mobile

M. Le Maire informe le conseil que la CCVG recueil, auprès des communes membres, les modalités de communication déjà en place (applications – site internet) afin de mettre, peut-être, en place une application au niveau de la CCVG.

## Projet féerie de Noel

Présentation réalisée par Mme BELLO : une réunion (commune avec Octobre Rose 2025) va être organisée le 14/04/2025 à 19h30 salle JAL afin de parler de ce projet avec les commerçants, les artisans et les associations. Il est prévu d'organiser des animations autour de l'illumination du grand sapin se situant entre la médiathèque et le fleuriste. Il sera nécessaire de caler avec la Sorégies la mise en place des illuminations dans la commune, fin novembre-début décembre afin que tout soit opérationnel le 06/12/2025.

M. Le Maire rappelle que le budget Noel est de 4000 euros, comme chaque année, et que tout ne devra pas être mis dans la décoration de ce sapin. Il sera nécessaire, par ailleurs, d'apporter des devis au conseil et de rester dans l'enveloppe.

Mme BELLO indique qu'elle a croisé un animateur de la MJC21 qui souhaite réaliser des décorations de Noel avec les enfants. Les invitations pour cette réunion devront être envoyées par la mairie.

M. Le Maire demande à Mme BELLO ce qui est attendu de la commune en dehors des 4000 euros de budget annuel.

Mme BELLO répond qu'il est souhaité, en sus, un engagement financier pour la SACEM, un chocolat chaud à destination des participants et que pour le reste, cela dépendra de la participation des commerçants/artisans/associations.

Après plusieurs échanges, ce projet qui était initialement prévu le 29/11/2025 est décalé au 06/12/2025 afin d'être accolé à la clôture du Téléthon organisé par le comité des fêtes.

## Octobre Rose 2025

Présentation réalisée par Mme BELLO : suite à des échanges avec des bénévoles de Lhommaizé, il a été évoqué un parcours pédestre entre nos deux communes. Reste à définir le point de départ, le point d'arrivée ainsi que les animations. Le conseil de Lhommaizé est d'accord sur une organisation commune pour cet événement qui se déroulera le samedi 04/10/2025.

## **4 – Questions diverses**

### Commission finances

M. Le Maire informe que la commission s'est tenue le 19/02/2025 et que le budget sera prêt pour le prochain conseil.

### Commission ETEA

M. Le Maire informe que la commission Environnement Transition Ecologique et Agriculture se tiendra le 10/03/2025 à la CCVG.

### Conseil de l'école

M. Le Maire informe que le conseil de l'école se tiendra le 11/03/2025.

### Centre de formation « nucléaire »

M. Le Maire informe qu'une délégation se rendra à Dieppe les 24 et 25/03/2025 afin de pouvoir visiter un autre centre de formation du même groupement.



## Mairie de VERRIERES

### Eolise

M. Le Maire informe que la conseil que des tracts ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants. Il y a toujours 6 éoliennes dans le projet. M. Le Maire insiste que le fait que les administrés doivent se mobiliser durant l'enquête publique afin que soit recueillis leurs avis sur ce projet.

### 5 - Tour de table

#### Mme ROBERT

Il est demandé si la route sera bien remise en état à la Binotière suite aux travaux réalisés par SRD.

M. Le Maire répond qu'un constat d'huissier a été réalisé avant les travaux et que la remise en état à la fin de ces derniers est bien prévue.

#### Mme METAYER

Il est indiqué que la buse dans le chemin proche des travaux de SRD a été endommagée.

*Fin de séance*

A VERRIERES, le 05/03/2025

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Régis CARPENTIER

